

**Définition Casemate** : (n.f.) Abri voûté ménagé dans un rempart ou sous terre pour protéger des bombes.

De l'italien casamatta (casemate). Selon certains étymologistes, formé sur casa (maison) et matta (folle). Pour d'autres, dérivé du grec Khasma (χάσμα, fossé). Il est utilisé pour la première fois en français en 1559, dans la traduction des Prodiges de Jules Obsequens, par George de la Bouthière : « En Sardaine, à un chevalier estant aux murailles faisant la ronde autour des casemates & sentinelles, un baton, qu'il tenoit en main, brula avec flambe evidente. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

